



À la réunion du conseil d'administration de la Corporation de gestion des matières résiduelles de la Haute-Yamaska (COGEMRHY) tenue au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska, au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby (Québec) le 23 août 2018 à compter de 11 h 45. À laquelle sont présents la présidente, Mme Lise Faucher, et les membres suivants :

M. Marcel Gaudreau

M. Marc Gendron

M. Paul Sarrazin

M. Yves Veilleux

Tous formant quorum.

M. Yves Codère, directeur général est également présent.

2018-08-046 9- VARIA - POUVOIR DE DÉPENSER – SEUIL OCTROYÉ AU GESTIONNAIRE

Il est proposé par M. Paul Sarrazin, appuyé par M. Marcel Gaudreau et résolu unanimement de confirmer que le gestionnaire de la COGEMRHY, dans l'exercice de ses fonctions, peut autoriser des dépenses au nom de la COGEMRHY pour un montant n'excédant pas, par dépense ou contrat, un seuil maximal de 24 999 \$.

Copie certifiée conforme

Ce 17^e jour de décembre 2018

(s) Pierre Fontaine

Pierre Fontaine, secrétaire-trésorier